



Questions préparatoires au CDEP du 5 mai 2020 :

- **Entrée et sortie des élèves à l'école / circulation / gestion du portail**

Le but étant d'éviter les rassemblements.

Comment fait-on concrètement ? Accueil échelonné ? Marquages au sol à l'entrée de l'école ? Et si marquage il y a, qui doit s'en occuper ? Gel hydroalcoolique à l'entrée des écoles ? Doit-on organiser un sens de circulation dans les écoles ? (couloir, cour de récréation)

Le portail d'entrée doit-il rester ouvert ou non ?

- **Matériel scolaire**

Lequel utiliser pour les élèves ? Peut-on le toucher ? Doit-il être désinfecté ? Par qui ? Si l'élève écrit dans son cahier, peut-on ensuite le corriger ?

- **Distanciel / présentiel**

Comment gérer les deux pour les enseignants ?

Comment ne pas creuser encore plus les inégalités ?

Comment va se gérer l'absentéisme des élèves ?

Si un enseignant ne peut pas être en présentiel (maladie ou autre), ses élèves seront-ils accueillis par les collègues ? Un ZIL ? ou est-ce que les élèves doivent rester à domicile par manque d'accueil ?

- **Elèves en situation de handicap**

Comment respecter la distanciation avec les AESH ? Quel protocole mettre en place pour les prises en charges ? (allées et venues de taxis, retour en classe après les soins...)

- **Récréations :**

Comment s'organise-t-on ?

Comment faire pour les temps de jeux où les élèves ne doivent pas avoir de contact ? ni utiliser les mêmes jeux ?

- **Effectif :**

Le 1er Ministre a annoncé un effectif de 15 élèves par classe ce qui est trop selon nous.. 10 en élémentaire et collège, et 5 en maternelle. Les classes ont des tailles différentes.

Peut-on envisager des arrivées échelonnées de semaine en semaine selon les classes, pour éviter un afflux important et difficile à gérer, et pouvoir s'adapter au fur et à mesure ?

L'effectif accueilli pourra-t-il être adapté aux superficies des classes ? Que fait-on si 20 élèves par enseignant reviennent à l'école ? Comment fait-on si nous devons également garder les enfants de soignants

- **Matériel sanitaire et nettoyage :**

Quel type de masque y-aura-t-il ? De combien en disposerons-nous par jour ? Y aura-t-il une formation pour savoir comment bien utiliser un masque ? Y aura-t-il des prises de température ? Comment fait-

on si les points d'eau ne sont pas suffisants ? Y aura-t-il une livraison de gel hydroalcoolique, savon et serviettes jetables ? Combien de fois par jour les salles de classe seront-elles nettoyées ?

- Réorganisation des postes de travail et espace des écoles et établissements :

Qui installe les tables dans les classes ? Y-aura-t-il des protections dans les vies scolaires, les secrétariats ? (type plexiglass) Y aura-t-il un marquage au sol et qui va s'en occuper ?

- Transport scolaire :

Comment assurer la distanciation sociale ?

- Restauration du midi :

La préconisation du haut conseil est de manger en classe pour éviter de multiplier les contacts. Doit-on suivre ce conseil ? Qui garde les enfants pendant ce temps ? Comment la classe est-elle nettoyée après le repas ? Par qui ? Si un nombre restreint reste manger, seront-ils regroupés dans une autre classe ?

- Les internats :

Comment assurer la protection des élèves ? (souvent les lits sont espacés de moins d'un mètre) Utilisation des sanitaires communs, comment procéder à un nettoyage régulier ? (soirée, nuit, matin) A l'EREA, les adultes se partagent un lit dans la chambre de garde. Comment assurer la sécurité dans ces conditions ? Les toilettes et la salle de bain sont aussi communs.

- L'EPS :

Comment gérer les vestiaires ? Quelles activités a-t-on le droit de faire ? Qui désinfecte le matériel après utilisation ?

- Enseignement professionnel :

Qu'en est-il des stages ? Comment gérer les vestiaires ? Comment, par qui et à quelle fréquence les machines des ateliers utilisées par les élèves seront-elles nettoyées ?

- Enseignement spécialisé :

Qu'en est-il pour les établissements spécialisés ? (EME, IME, ITEP) vont-ils ouvrir ? Les élèves sont-ils accueillis sur les mêmes critères d'organisation ? Concernant les ULIS ? Comment faire respecter les gestes barrières à des enfants déficients ? Comment faire quand il y a des soins à apporter aux enfants ? (nettoyage de plaie, nettoyage de selles etc). Y a-t-il du matériel spécifique (tablier jetable ?) mis à disposition pour ces situations ?

- Protection des personnes fragiles :

Que veut dire exactement fragile ? Quelles démarches une personne fragile doit-elle faire afin d'être protégée (travail à distance) ? Quels documents doit-elle fournir ? Que doit faire un enseignant si une personne de son entourage (conjoint, enfant...) est dit fragile ? Quel droit a-t-il ? (ASA ?) → La FSU demande un cadre légal clair avec maintien total du salaire

- Médecine scolaire / infirmière scolaire :

Comment sera organisé l'emploi du temps des infirmières scolaire ? Dans les internats, y-aura-t-il une infirmière le soir ?

- AESH :

Doivent-elles reprendre le travail ? Auront-elles des protections ?

-services civiques :

Qu'en est-il pour ces contrats ? Le salaire est-il maintenu ? Doivent-ils revenir dans les écoles ?

- Contact avec des cas suspects Covid / contagion :

Que faire des enfants dont les parents ont été en contact avec un cas suspecté Covid ?

Quel protocole suivre s'il y a un cas suspecté dans une école ou un établissement ? Y aura-t-il des tests? Si une plainte est déposée par un parent pour contagion et complication due à la maladie, qui est responsable ? → Si un enseignant est atteint par le Covid, la FSU demande la reconnaissance d'accident de travail

- Réouverture des écoles :

Qui décide de la réouverture ?

Nous souhaitons demander aux familles pouvant garder leur enfant de le faire. Est-ce que les mesures d'accueil peuvent se limiter au fait que les deux parents travaillent ?

N'ayant plus de médecine scolaire, vers qui se tourner pour s'assurer que le protocole est établi selon les modalités demandées ? Le CHSCT D a-t-il prévu des visites d'écoles afin d'accompagner sur la mise en œuvre des protocoles ?

Si la configuration d'un établissement ou d'une école ne permet pas la réouverture, qui en prend la décision ? (par exemple sanitaires insuffisants, impossibilité de procéder à un nettoyage régulier, classes trop petites pour respecter les distances...)

Les agences régionales de santé vont-elles jouer un rôle dans l'installation des protocoles ?

Afin de protéger les droits des personnels en matière de santé au travail, les représentants du personnel demande à l'administration de mettre en œuvre les dispositions suivantes :

- la mise en place d'un protocole sanitaire validé par des avis d'experts sanitaires et des modalités de validation de ce protocole au niveau local après un travail de concertation au sein du conseil des maitres.

- que les agents qui vivent avec des personnes vulnérables, y compris les femmes enceintes, puissent bénéficier d'ASA ou de télétravail et du salaire plein.

- que les personnels de l'Education Nationale avec des enfants qui ne seraient pas accueillis dans leur classe puissent bénéficier d'ASA pour garde d'enfants. Que les personnels de l'Education Nationale puissent faire le choix libre en tant que parent de ne pas remettre leur enfant en classe.

- que les personnels ayant exercé pendant le confinement puissent bénéficier d'une attestation de l'employeur permettant une traçabilité pour un suivi éventuel par la médecine de prévention.

- que les personnels ayant contracté la maladie suite à leur exercice pendant le confinement ou après, soit reconnue comme accident imputable au service.

- que l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique en date du 20/04/20 soit porté à la connaissance des personnels et accompagné de la procédure mise en place pour bénéficier de mesures d'éloignement du travail et du suivi médical.